

Edition de Logiciels Professionnels
(ELP)
Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 17/05/2023 à 23:51

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
73 rue de Turbigio					
73 rue de Turbigio					
75003 paris					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
.....					
.....					
.....					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Informatique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	32 302			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Ciel Compta
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
					<input type="checkbox"/>
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

							Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>		
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même					a			
	payées par un établissement chargé du service des titres					b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
						Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice			
						Nombre de reçus délivrés			



1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le		N-1			
		31/12/2022					
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX	91 236	CQ	45 472	45 764 51 799
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 660	AG	4 755	2 905 2 655
		Fonds commercial (1)	AH	4 000	AI	2 000	2 000 2 400
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS		
		Autres immos corporelles	AT	16 132	AU	9 598	6 534 10 735
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	6 950	BE	6 950	5 000
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH	5 641	BI	5 641	5 641
Total (II)		BJ	131 619	BK	61 826	69 793 78 231	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	167 847	BY	167 847	130 643
		Autres créances (3)	BZ	6 477	CA	6 477	16 048
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
Disponibilités		CF	207 796	CG	207 796	227 729	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI			
	Total (III)	CJ	382 120	CK	382 120	374 420	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
	Total général (I à VI)	CO	513 739	1A	61 826	451 913 452 651	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	5 641	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/>		
Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272						
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	118 521	112 111
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	27 457	18 410
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)				DL	200 978
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)				DR	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	113	12 001
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9 600	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 656	20 152
	Dettes fiscales et sociales			DY	150 322	147 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 238	3 578
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	84 005	83 572
TOTAL (IV)				EC	250 935	267 130
TOTAL (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	451 913	452 651
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	250 935
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272</u>							Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	11 341	FB		FC	11 341	3 081
	Production vendue - biens	FD	39 834	FE	3 230	FF	43 064	22 157
	Production vendue - services	FG	656 617	FH	13 515	FI	670 132	652 089
	Chiffre d'affaires nets	FJ	707 792	FK	16 745	FL	724 537	677 327
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN	18 283	28 903
	Subventions d'exploitation					FO	8 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	750 820
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		917
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		31 419
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	120 535	85 328
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 317	4 624
	Salaires et traitements					FY	406 984	372 646
	Charges sociales (10)					FZ	119 207	132 468
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	33 852	32 830
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	10 880	11 120
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	696 775	671 352
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 045	34 878
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	128	367
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	128	367
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	128	367
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	54 173	35 245

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u> Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272 </u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 243
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 243
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	13
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 101
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 114
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-871
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	21 000
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	4 845
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	752 191
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	724 734
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	27 457
RENVOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Arrondis		13	
Dotation exceptionnelle suite arret location bureau parisien		2 101	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs
Avoir Expo pendant Covid			1 243

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>						Néant <input type="checkbox"/>										
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	97 720	D8		D9	18 283				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	10 597	KE		KF	3 606				
CORPORELLES	Terrains						KG				KI					
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ				KK		KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM					KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP					KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS					KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	13 107		KW		KX	0		
		Matériel de transport						KY	116		KZ		LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	13 038		LC		LD	3 677		
		Emballages récupérables et divers						LE	0		LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ				
Avances et acomptes						LK			LL		LM					
TOTAL III						LN	26 261		LO		LP	3 676				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T				
	Autres participations						8U			8V		8W				
	Autres titres immobilisés						1P	5 000		1R		1S	1 950			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	5 641		1U		1V	0			
	TOTAL IV						LQ	10 641		LR		LS	1 950			
Total général (I + II + III + IV)							ØG	145 219		ØH		ØJ	27 516			
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence								
						Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ	24 767	DØ	91 236	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	2 543	LW	11 660	1X			
CORPORELLES	Terrains						IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR			MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS			MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU	9 858		MM	9 858	MN	3 249	MO	
		Matériel de transport						IV			MP		MQ	116	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW	3 947		MS	3 947	MT	12 767	MU	
		Emballages récupérables et divers						IX	0		MV	0	MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC			ND		NE		NF			
TOTAL III						IY	13 805		NG	13 805	NH	16 132	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU		M7		ØW		
	Autres participations						I0			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1			2B		2C	6 950	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E		2F	5 641	2G		
	TOTAL IV						I3			NJ		NK	12 591	2H		
Total général (I + II + III + IV)							I4			ØK	41 115	ØL	131 619	ØM		

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u> Edition de Logiciels Professionnels (ELP) </u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <u> 31/12/2022 </u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>							Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement			CY	45 921	EL	24 318	EM	24 767	EN	45 472				
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE	5 542	PF	3 756	PG	2 543	PH	6 755				
TOTAL I			RK	51 463	RM	28 074	RN	27 310	RO	52 227				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	7 563	QE	3 617	QF	9 858	QG	1 322				
	Matériel de transport		QH	52	QI	21	QJ		QK	73				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 910	QM	4 240	QN	3 947	QO	8 203				
	Emballages récupérables et divers		QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II			QU	15 525	QV	7 879	QW	13 805	QX	9 598				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	66 988	ØP	35 953	ØQ	41 115	ØR	61 826				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL				NM				NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES														
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2057-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Édition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 641	UV	5 641	UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	167 847		167 847		0				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)		Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 420		2 420		0				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 057		4 057		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
Charges constatées d'avance	VS										
TOTAUX					VT	179 965	VU	179 965	VV	0	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans			
					1	2	3	4			
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0			0	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 656		3 656		0			0	
Personnel et comptes rattachés		8C	49 514		49 514		0			0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 847		49 847		0			0	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 596		1 596		0			0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 366		49 366		0			0	
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	0		0		0			0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	113		113		0			0	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 838		12 838		0			0	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	84 005		84 005		0			0	
TOTAUX					VY	250 935	VZ	250 935		0	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>			
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 27 457		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY		
Impôt sur les sociétés					I7	4 845		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8	
						- imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs					- Plus-values nettes à court terme	WN	
						- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	
	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR 32 302		
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
						- imposées au taux de 0 %	WH	
						- imposées au taux de 19 %	WP	
						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
						- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: ()					Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	
	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	32 302	
				Déficit (II-I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	32 302	XO		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)					
			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L	
Totaux (Cadre III)			YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne VI		
			ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	112 111	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	18 410		Dividendes		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE	12 000
	Total I			ØF	130 521		Report à nouveau			ZG	118 521
							Total II			ZH	130 521
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	22 520		
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	27 768	32 272		
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 400	1 606	
	IMPÔTS ET TAXES	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	68 847	51 450		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	120 535	85 328	
TVA	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	5 317	4 624			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	5 317	4 624		
DIVERS	Montant de la TVA collectée						YY	143 307	123 928		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 464	12 018		
	Montant brut des salaires						ØZ	357 230			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH					
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA			Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL					
				Plus values à 19% JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO					
				Plus values à 19% JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH	N° SIRET société mère	JJ		

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle		
1		2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %	
7				8	9	10		11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés							
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés							
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale							
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement							
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...							
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT							
19	Divers (détails à donner en extension 2)							
TOTAL								
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)				Cadre C : autres plus-values taxables à 19%				
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%								

Autres éléments : divers		Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
			Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
	Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
sur 3 ans (entreprises IR)							
sur 10 ans							
sur une durée différente							
TOTAL 1							
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de					N-1
							N-2
							N-3
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)					N-4
							N-5
							N-6
							N-7
							N-8
							N-9
TOTAL 2							
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)							
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
TOTAL							

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2		3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
N-10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2022</u> et clos le: <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	10	
	dont apprentis YF	1	
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	724 537	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	Total 1 OX	724 537	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	18 283	
Subventions d'exploitation reçues	OF	8 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	Total 2 OM	26 283	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	33 664	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	64 704	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	22 168	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	5 317	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 880	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	18 283	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	Total 3 OJ	155 016	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3 OG	595 804	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	595 804	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	724 537	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2022 au 31/12/2022
Date de cessation	HR		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272]		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	11 341	FB		FC	11 341	3 081	
	Production vendue - biens	FD	39 834	FE	3 230	FF	43 064	22 157	
	Production vendue - services	FG	656 617	FH	13 515	FI	670 132	652 089	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	707 792	FK	16 745	FL	724 537	677 327	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN	18 283	28 903	
	Subventions d'exploitation					FO	8 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	750 820	706 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		917	
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		31 419	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	120 535	85 328	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 317	4 624	
	Salaires et traitements					FY	406 984	372 646	
	Charges sociales (10)					FZ	119 207	132 468	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	33 852	32 830
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	10 880	11 120	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	696 775	671 352	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 045	34 878	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	128	367	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	128	367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	128	367	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	54 173	35 245	

Compte Central Compta
my

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 243
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 243
C-CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	13
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 101
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 114
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ	21 000	13 500
Impôts sur les bénéfices	(X) HK	4 845	3 249
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	752 191
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	724 734
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	27 457
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Arrondis		13	
Dotation exceptionnelle suite arrêt location bureau parisien		2 101	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs
Avoir Expo pendant Covid			1 243

Compte Comptable Comptable

by

EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS

S.A.S. au capital de 50 000 €
16 rue de Moronval 58100 Dreux
RCS Paris B 339 596 272

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion sur la marche des affaires de notre société au cours de cet exercice ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

I Situation de la société pendant l'exercice écoulé :

L'activité de cet exercice 2022 se caractérise par un chiffre d'affaires net en hausse : 724 537 € et un résultat d'exploitation positif de 54 045 €. Le résultat courant positif est de 54 173 €. Le bénéfice comptable est de 27 457 €.

II Evolution prévisible :

L'année 2022 constate une hausse chiffre d'affaires avec un retour aux chiffres d'affaires de 2019. Le premier semestre 2023 consolide le chiffre d'affaires, mais une hausse des dépenses avec les indemnités de départ d'un salarié ne permet pas de prévoir une hausse du résultat. Afin de limiter les dépenses, nous avons transféré le siège social vers l'établissement de Dreux et fermé l'établissement de Paris.

III Activités en matière de recherche et de développement :

Dans la continuité des exercices précédents, la société continue le développements des produits d'Archivages et Photothèques.

IV Présentation des comptes annuels :

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec la loi 83-353 du 30 avril 1983 et de ses textes d'application.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice se monte à 724 537 €.

Le résultat courant est de 54 173 €.

Le résultat net comptable représente un bénéfice de 27 457 € pour un total de bilan de 451 913 €.

Nous vous proposons de distribuer 15 000 € aux associés et d'affecter le reste, soit 12 457 € en report à nouveau.

Fait à Paris, le 25 mai 2023

B. CHARNOMORDIC
Président

E.L.P.
EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 73, rue de Turbigo 75003 Paris
RCS Paris B 339596272

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président sortant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 27 457€, décide d'en distribuer 15 000€ en dividende et d'affecter le reste soit 12 457€ en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

E.L.P.
EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 73, rue de Turbigo 75003 Paris
RCS Paris B 339596272

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 29 juin, à 11H00 heures, les actionnaires de la société EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, divisé en 2500 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'établissement principal de la société, 16 rue de Moronval 28100 Dreux, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Charnomordic, Président de la société.
Monsieur Daniel Ogrodnik est désigné comme secrétaire.
Monsieur Thierry Gauthier est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 2 249 actions, soit plus des 3/4 du capital social.

L'assemblée étant susceptible de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies et récépissés postaux des lettres adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022.

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires, arrêtée le trentième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, et qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :

- les projets de résolution présentés par le Président,
- les comptes annuels,
- le rapport du Président.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur la marche de la société et présentation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- approbation des rapports, des comptes et opérations de l'exercice et quitus au Président,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice

Monsieur Bernard Charnomordic, Président de la société, donne lecture de son rapport de gestion.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

D.O. GT RC

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président sortant, Jean-Jacques BEC quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 27 457€, décide d'en distribuer 15 000€ en dividende et d'affecter le reste soit 12 457€ en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
B. Charnomordic

Le secrétaire
D. Ogrodnik

Le scrutateur
T. Gauthier

